

MAIRIE DE TINCQUES

4, place principale
62127 TINCQUES

Téléphone : 03.21.47.38.49

Télécopie : 03.21.47.24.20

Ouverture au public : T.L.J de 09 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30
Le samedi de 09 h 00 à 12 h 30

Délib 2017-24

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix sept, et le douze décembre à dix neuf heures trente minutes, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER, Maire, par suite de convocation en date du cinq décembre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. André BOUCHIND'HOMME, COJON Jacques, DELION Vincent, DÉTOURNÉ Florence, DÉTOURNÉ Françoise, DUBAR Philippe, LEFEBVRE Burno, MIVELLE Daniel et THELLIER Jacques.

ÉTAIENT ABSENTS : MM. COURBOIS Elisabeth (excusée), DELASSUS Maryse (pouvoir à DELION Vincent), DUEZ Christophe, FAVRE Angélique et GOUILLARD Cyrille

OBJET :

BUDGET 2017

SECTION
INVESTISSEMENT

SENS DÉPENSES

ARTICLE 204172

Versement d'une
subvention
d'investissement au
bénéfice de la
Communauté de
Communes des
Campagnes de
l'Artois

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle :

- les travaux d'assainissement collectif qui ont été mis en œuvre sur le territoire de la commune de TINCQUES dans le courant de l'année 2015, à savoir :

- ① La construction d'une station d'épuration
- ② La construction d'un Ouvrage de Transfert des Eaux Usées (OTEU) place de la gare
- ③ La création de réseaux d'assainissement au droit des rues dites des anciennes écoles, de Béthencourt, de Chelers et de la gare.

- que préalablement au vote du budget prévisionnel 2017, le conseil municipal avait accepté le principe d'allouer une subvention d'investissement à la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois nouvellement en charge de la compétence assainissement collectif, de manière à ne pas trop alourdir le prix du metre cube d'eau assaini

- que ce qui précède avait été notifié à l'E.P.C.I ci-avant nommé par courrier du 12 avril 2017, la Mairie de TINCQUES refusant le prélèvement sur l'attribution de compensation 2017 tel que retenu par la communauté de communes

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à se prononcer sur la question :

- Accepte le versement, au bénéfice de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, d'une subvention d'investissement de 30 623,27 € correspondant à la contraction de :

- | | |
|---|---------------|
| . Participation restant à charge de la collectivité : | 55 000,00 € |
| . Ventilation selon nombre de boîtes de branchement : | - 24 376,73 € |

- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, section d'investissement, sens dépenses, article 204172.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables inhérentes à la présente décision

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Suivent les signatures des membres présents.

Pour copie conforme,
Jacques THELLIER
Maire de TINCQUES